

Restaurant scolaire aux couleurs de l'Europe

Publié le 14/05/2019 à 04:55 | Mis à jour le 14/05/2019 à 04:55 Fors



Tous les participants au concours photo organisé par le comité de jumelage ont été récompensés.
© Photo NR

Le 9 mai dernier, le comité de jumelage Fors-Penkun a une nouvelle fois tenu à célébrer la journée de l'Europe en partenariat avec l'école et la commune. Le restaurant scolaire a donc été redécoré aux couleurs de l'Europe et de l'Allemagne : des petits drapeaux germaniques flottaient sur toutes les tables et des serviettes noires, rouges et jaunes étaient dressées dans les verres. Au moment du repas, les élèves ont été invités à découvrir des plats d'inspiration allemande. Julien, le cuisinier, leur avait concocté une salade de pommes de terre, des escalopes panées (schnitzel) accompagnées de petits pois et des portions de fromage blanc servies avec du coulis de fruits rouges. Plusieurs membres du comité et le maire étaient présents afin de se faire connaître auprès des enfants et de leur situer Penkun en Europe. Ces derniers ont ensuite pris part à la remise des récompenses du concours photo organisé à Fors et à Penkun il y a quelques semaines. Dix jeunes photographes de l'école y ont participé sur le thème de l'eau et plus particulièrement des puits de la commune. Tous ont été récompensés par des lots offerts par le conseil départemental. Les deux gagnantes, Emeline Nau (CP) et Flavie Yonnet (CM2), ont vu leur photo imprimée sur des cartes postales financées par les comités avec le soutien de l'Afape (Acteurs franco-allemands pour l'Europe). Elles ont été distribuées à tous les élèves de l'école et serviront de support à une correspondance entre les deux villes. De retour en classe, les élèves ont reçu des mains de Susanne Schmitt, membre du comité de Fors, des petits présents au nom de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj).

Toutes les photos des élèves ayant participé au concours photo sont visibles sur la page Facebook du comité de jumelage ainsi que sur le site de la commune dans la rubrique des associations.